

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2014 – 18h30

Présents : Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER.

Absents excusés : Jean ARRUFAT (Procuration à Alain BLANQUER), Louis MAURIN, Hervé TABAR (Procuration à Laurent GAUTREAU).

Absent :

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2013
3. Convention d'assistance technique assainissement entre le Conseil Général et la commune
4. Convention d'entretien pour les ouvrages d'exploitation d'eau potable
5. Intégration de la voirie du lotissement Les Figuières II dans le domaine public communal
6. Travaux d'enfouissement des réseaux
7. Allée des platanes
8. Création d'un poste pour un CAE
9. Projet de construction d'un skate-park
10. Motion de soutien contre les baisses de dotations
11. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
12. Questions diverses : dossier "Socremex"

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013

M. le Maire rappelle que la commune possède les 3 systèmes de distribution d'eau : le bourg, en régie autonome, Bellefontaine : fournie par La Saur ; le Mas de Roujou : convention avec le SEPAC.

Il y a sur la commune 158 abonnés en 2013, 19 783 M3 relevés au bourg dont 12747 M3 facturés, 6 315 M3 au Hameau.

Le prix est de 38 € d'abonnement annuel et 1.20 € HT/M3, il revient à l'abonné à 1.84 €/M3 avec les taxes de l'Etat (pour une moyenne de 120 M3).

La qualité du bourg et du hameau : les analyses sont bonnes.

Vote : Pour : 10.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2013

Le prix est de 38 € d'abonnement annuel et 0.90 € HT/M3 car il revient à l'abonné à 1.37 €/M3 avec les taxes de l'Etat (pour une moyenne de 120 M3).

Pour le bourg : il n'y a pas de frais spécifiques

Pour le Mas de Roujou : frais du SEPAC.

Vote : Pour : 10.

3. Convention d'assistance technique assainissement entre le Conseil Général et la commune

Le Conseil Général par cette convention peut nous aider en termes d'assistance technique pour les travaux à venir, tel que refaire le schéma directeur sur les réseaux vétustes au Chemin de Font d'Arques, Place de la Mairie et quelques endroits au Mas de Roujou. Cette convention s'élève à 223.30 €/ an.

Vote : Pour : 10.

4. Convention d'entretien pour les ouvrages d'exploitation d'eau potable

Cette convention a pour but de contrôler le système de chloration de la station de traitement du bourg.

La Saur propose un contrat de 12 visites (mensuelles) par an pour un montant de : 1980€ ou un contrat de 4 visites (trimestrielles) par an pour un montant de 1 500€/an.

Le prix n'est pas proportionnel aux nombres de visites annuelles, il est inclus : la location à l'année et l'installation des 2 bouteilles de chlore, du petit matériel à chaque visite, contrôle des poteaux incendie.

En plus, un devis du nettoyage du réservoir annuel a été demandé aussi : 1000€.

M. le Maire propose d'opter pour les contrats suivants : système de chloration avec 4 visites annuelles, location des bouteilles incluses, entretien des poteaux d'incendie et nettoyage des réservoirs.

Vote : Pour : 10

5. Intégration de la voirie du lotissement Les Figières II dans le domaine public communal

Pour que la Mairie accepte cette demande, il faut que tous les lots du lotissement soient achetés, que la voirie et les réseaux soient en bon état, le règlement du lotissement soit respecté et que la demande des propriétaires soit unanime.

La demande à ce jour n'étant pas unanime la Mairie ne peut pas délibérer.

6. Travaux d'enfouissement des réseaux - Allée des platanes

L'enfouissement des réseaux de l'Allée des platanes coûterait au maximum 74 800 €. Déduction faite des subventions et du FCTVA le coût de l'opération reviendrait à la commune à : 24 600€ HT.

Vote : Pour : 10.

7. Création d'un poste d'agent technique CAE

Actuellement la commune a deux employés techniques en contrat précaire à temps partiel : 1 CDI géré par le groupement d'employeurs et 1 Contrat Accompagnement Emploi (10% à la charge de la commune et 90% à la charge d l'état). Ce dernier contrat est renouvelable une seule fois et à une durée maximale de 24 mois. Ce CAE arrive à terme au 30/11/14, M. le Maire ne souhaite pas le renouveler. Il propose d'embaucher au 01/11/14 une autre personne en CAE, une commission d'élus sera mise en place ultérieurement pour le recrutement.

Vote : Pour : 10.

8. Projet de construction d'un skate-park

M. le Maire présente concrètement le projet de skate-park aux élus. Sur le terrain communal situé aux jardins, il est prévu une plateforme en béton avec 3 blocs pour le skate-park et un aménagement autour pour que les adultes accompagnants les enfants puissent aussi profiter de cet espace.

M. le Maire précise que par le choix des éléments ludiques l'espace sera adapté aux enfants jusqu'à environ 14 ans, qu'il n'y aura pas d'éclairage public afin que personne ne puisse y aller la nuit.

Une réunion avec les personnes concernées sera programmée pour présenter le projet.

Les devis sont de 19 806€ et 21 360€, l'entreprise la mieux disante sera choisie bien que plus chère, en raison de la qualité des matériaux et de la proximité. Nous sommes en attente des devis pour la base en béton.

Ce projet peut être subventionné par le Conseil Général jusqu'à hauteur de 47% et 22% de la Région, la Communauté de Communes sera aussi sollicitée.

M. le Maire demande de délibérer pour adopter le principe de choisir le fournisseur le mieux disant qui est : Mix Concept de St André de Sangonis.

Vote : Contre : 1 – Abstention : 1 – Pour : 8

9. Motion de soutien contre les baisses de dotations

M. le Maire fait part de la lettre reçue par l'association des maires de France qui proteste contre les conséquences massives de cette baisse de dotations et qui demande à tous les conseils municipaux de France de voter pour cette motion de soutien.

Pour la mairie de Lieuran, cette baisse entraîne une perte de 1 700€.

Vote : Pour : 10.

10. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

M. le Maire informe qu'une concession au nouveau cimetière de Lieuran a été vendue à la famille Jean.

11. Questions diverses :

- dossier "Socremex" :

Une réunion a eu lieu le 16 juillet avec 3 élus, un responsable du Syndicat Centre Hérault, une personne de l'ADEME et une personne de la Communauté de Communes dans le cadre de l'Agenda 21. Après avoir mis en évidence que le lieu présentait des risques, M. le Maire a commandé un panneau d'interdiction d'entrée, ainsi que des travaux de sécurisation à l'entreprise Abes pour boucher le trou d'eau, murer le bâtiment principal...

- Barrières DFCI :

Le Conseil Général a installé trois barrières DFCI, reste une barrière à charge de la Mairie, deux devis ont été demandés, à prix égal, M. le Maire a retenu l'entreprise locale LMA.

- Plaquette commerciale :

Une plaquette publicitaire va être réalisée il y sera représenté le plan de ville du bourg et du hameau, elle sera éditée en 500 exemplaires et distribuée aux habitants, vacanciers et mise à disposition à la mairie. Cette plaquette ne coûte rien à la commune car elle sera financée par des annonceurs publicitaires locaux.

- Signalétique :

M. le Maire commandera des panneaux de signalisation pour indiquer : la Mairie, l'église, le cimetière, la salle de l'ancienne école et la salle Pierre Ollier, ainsi que des miroirs de voirie pour le lotissement des Figuières et pour le chemin de Font d'Arques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 1^{er} août 2014.